ROBERT GARNIER
La Ferté-Bernard

50 Ave du Général De Gaulle
72400 La Ferté Bernard
Téléphone : **02 43 60 11 60**
Courriel : gestionnaire.0720017c@ac-nantes.fr

MARCHE PUBLIC - PROCEDURE ADAPTEE

Dossier simplifié de consultation

VALANT ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Le présent DCE vaut Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) en annexe.

POUVOIR ADJUDICATEUR : M. Gilles NOEL

OBJET DU MARCHE :

Tour 3 axes à commande numériques partagé BAC PRO TRPM (ex TU) et BAC CPRP avec aménagement de l'atelier (déplacement de machines)

LISTE DES LOTS :

Le présent marché n'est pas alloti.

Date limite de réception des offres :
Le 8 octobre 2021 à 12h00

Procédure de consultation :
Marché passé selon une procédure adaptée
en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016

Publication : site de l'AJI (**http://mapa.aji-France.fr**)

ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

La personne publique contractante est l'Etablissement Public Local d'Enseignement – **Lycée Polyvalent Robert Garnier**, représenté par le chef d'établissement **M. Gilles NOEL**.
Les renseignements administratifs sont à collecter auprès de **Madame Isabelle BELLANGER**, par téléphone au 02.43.60.11.60, ou courriel gestionnaire.0720017c@ac-nantes.fr , les renseignements techniques auprès de **Monsieur Franck BURGERJON** (02.43.60.11.60) ou courriel CTX.Garnier72@ac-nantes.fr

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Société : .....

Représentée par : .....

Adresse : .....

.....

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte a assurer les services demandés au prix indiqué ci-dessous :

Lot 1 : Fourniture d'un tour 3 axes et réaménagement de l'atelier

Montant HT : …….

Montant TVA : ……..

Montant TTC (en chiffres) : .....

Montant TTC (en lettres) : .....

.....

Signature de l'offre par le candidat qui certifie sur l'honneur : (Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

- respecter les obligations d'emploi prévues aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail
- n'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 précisant les interdictions de soumissionner
- avoir satisfait aux obligations sociales et fiscales et pouvoir fournir sur demande du pouvoir adjudicateur les documents le justifiant
- que l'entreprise qu'il représente n'est ni en redressement ni en liquidation judiciaire
- que l'entreprise a souscrit une assurance et être à jour des cotisations pour couvrir la responsabilité qu'il peut encourir à l'occasion de l'exécution du MAPA

A , le Signature et cachet

ARTICLE 3 – CAHIER DES CHARGES DU MARCHE ET CLAUSES TECHNIQUES

Le marché a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le titulaire s'engage, dans les conditions tarifaires convenues, à assurer la fourniture d'un tour 3 axes permettant d'assurer la formation technique des élèves, apprentis et étudiants en **BAC PRO** TRPM et **BTS** CPRP selon le Cahier des Clauses Techniques Particulières joint en annexe ainsi que d'assurer le déplacement et la remise en route des machines de l'atelier pour accueillir la nouvelle à mettre en place toujours suivant le Cahier des Clauses Techniques Particulières en annexe.

ARTICLE 4 – FORME DU MARCHE

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 régissant les marchés publics.

ARTICLE 5 – MODALITES DU MARCHE

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra être exécuté qu'après notification au fournisseur retenu.

ARTICLE 6 – PRIX DU MARCHE

Les prix sont réputés prendre en compte toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations de transports de personnes ainsi que tous les frais afférents à la rémunération et à la formation du personnel, aux assurances obligatoires à la couverture du titulaire, aux autres charges annexes directement ou indirectement liées au fonctionnement du service.

Le prix fera apparaître clairement le détail des prestations, qui devront inclure à minima:

- La Livraison
- L'installation
- Logiciels et équipement informatiques dédiés éventuels (et abonnements éventuels)
- La formation des enseignants
- L'assistance éventuelle
- Les équipements complémentaires fournis
- Les matières premières éventuelles
- Le matériel de câblage au réseau énergétique
- La garantie
- Le déplacement des machines

ARTICLE 7 – MODE DE REGLEMENT

Le règlement s'effectuera par virement administratif sur présentation de facture (y compris les acomptes autorisés).
Le délai de paiement ne dépassera pas trente (30) jours.

ARTICLE 8 – PRESENTATION ET CONTENU DU DOSSIER

Le candidat doit présenter une offre conforme au programme prévisionnel.

Les candidats auront à produire un dossier complet, en langue française, comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- **Un devis détaillé correspondant aux spécificités techniques**
- **Les conditions générales du service après vente, garantie**
- **Le présent document « Document de consultation » complété et signé**

ARTICLE 9 – JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères suivants :

- **Prix (40%)**
- **Qualité des prestations fournies dans l'exécution du contrat (30%)**
- **Garanties et services complémentaires proposés (20%)**
- **Les compléments proposés pouvant avoir une plus-value pédagogique (10%)**

ARTICLE 10 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les pièces constitutives, sont à transmettre selon les modalités suivantes :

1) Déposées par voie électronique uniquement sur notre profil acheteur (http://mapa.aji-france.com)

2) Dans une enveloppe unique. Les mentions « NE PAS OUVRIR » et « MARCHÉ PUBLIC – « TOUR 3 axes et aménagement du parc machine 2021 » seront inscrites sur l'enveloppe.

L'enveloppe doit être remise à l'adresse suivante :
LPO Robert GARNIER
AV du général de Gaulle
BP 110
72405 La Ferté-Bernard Cedex

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception,
- soit par remise contre récépissé, du lundi au vendredi, hors congés scolaires, jours fériés ou chômés, entre 09h00 et 12h00 et entre 14h00 et 17H00,
- ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité.
- Par voie postale (les plis sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Ces derniers sont seuls responsables du moyen d'acheminement choisi et du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et l'heure-limite, ainsi que celles parvenant non cachetées, ne seront pas acceptées)

ARTICLE 11 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée :

Oui ☐ **Non** ☐

A ..... , le ..... Signature

ARTICLE 12 – NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :
« Reçue à titre de notification copie du présent marché »

A , le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)